



## Quand l'administration invitent ses agents à faire des recours gracieux

Par note de la Direction de l'Administration Pénitentiaire en date du 30 juin 2015 , il est explicitement indiqué que la proratisation des jours d'ARTT suite à un arrêt maladie ne peut se faire que par journée entière et après un certain nombre de jours d'arrêt .

Mais le logiciel Origine n'a pas été paramétré correctement , les agents se voient donc imputer une demi journée d'ARTT dès le 1er jour d'arrêt maladie .

Les personnes en charge du logiciel en direction inter régionale ont été interpellées par les agents , la réponse est formidable : *chaque agent n' a qu'à faire un recours gracieux pour obtenir que ses droits lui soient rendus .*

### **On marche sur la tête .**

Cet état de fait est un nouvel exemple du mépris total de l'administration envers ses agents .

**La CGT SPIP 65 exige que le paramétrage d'Origine soit revu pour correspondre à la réalité des droits des agents .**

Dans la même exigence de respect des agents , **la CGT SPIP 65 soutient et porte les revendications de l'inter syndicale en cours** sur les conditions statutaires et de travail , ce qui passe par l'abandon de la pré affectation , une revalorisation équivalente à celle des autres corps de l'administration pénitentiaire et le respect des engagements pris par l'administration au moment de l'intégration des assistants de service social dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

### **ASSEZ DE MEPRIS**

**Tarbes le 25/02/2016**